

Étude de cas n°3 : Réformes de l'audit à Samay

Samay est un pays africain fictif avec un héritage francophone. Le dilemme qui s'impose à lui sur le plan de sa réforme de la GFP, se produit aussi dans beaucoup de pays africains à un moment donné de leur parcours de réforme. L'article ci-dessous a paru dans le journal d'affaires principal de Samay, le « Samay Daily Mail ». Il rapporte l'histoire de la réforme de la fonction d'audit (de contrôle) du gouvernement de Samay. Veuillez lire l'article puis discutez dans votre groupe des questions qui se trouvent à la fin de cet article.

Qui contrôle nos comptes ?

Samay Daily Mail, 20 février 2013

Un conflit sur la fiabilité des comptes publics a entraîné le chaos à la Chambre nationale du Parlement hier alors que les députés examinaient la Loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2011. Chaque année, le Parlement assume sa responsabilité de supervision externe sur l'utilisation par le gouvernement des deniers publics pour l'exercice budgétaire précédent, en votant cette loi, qui définit les comptes publics.

La séance matinale était consacrée à la présentation par les Chambres des Comptes, de leur certification sur la comptabilité des comptes de gestion du gouvernement et des comptes administratifs contrôlés pour l'année 2011. Généralement, les Chambres des Comptes, qui font partie du pouvoir judiciaire, entreprennent un contrôle des comptes de l'État, et ont le droit de faire appel à des comptables publics individuels pour comptabiliser et imposer des amendes en cas d'irrégularité. Conformément à la loi, le Parlement pourra voter la Loi de règlement seulement lorsque cette certification lui sera présentée. Néanmoins, une affaire habituelle de dépôt de rapport s'est transformée en débat perturbateur lorsque que le parti de l'opposition a présenté un rapport rédigé par l'Inspecteur général d'État, qui soulignait des défauts graves dans les comptes de 2011.

Le bureau de l'Inspecteur général d'État (ou Inspection générale d'État), dirigé par M. Ali Diallo, était habituellement chargé du contrôle a posteriori au sein du gouvernement et avait toujours dans le passé rendu compte de ses conclusions au Président, conclusions qui n'étaient pas rendues publiques. Toutefois, le bureau a dernièrement fait l'objet de réformes dans le cadre de la Stratégie de réforme de la gestion des finances publiques de Samay. Le rapport communiqué au Parlement par l'opposition est le premier rapport pilote d'audit préparé par l'Inspecteur général après la réforme, et il faisait état des comptes et des procédures des ministères des Affaires Internes et de l'Éducation uniquement. Il indique des irrégularités graves concernant la gestion des dépenses dans les budgets de ces ministères. On ne sait toutefois pas comment l'opposition a pu se procurer une copie de ce rapport.

Un fonctionnaire haut placé au ministère des Finances a expliqué au *Daily Mail* que le programme de réforme était parrainé par des donateurs et qu'une société de consultants canadiens avait fourni les conseils techniques sur les fonctions d'audit de l'Inspecteur général d'État afin de répondre aux normes internationales de supervision externe des finances. Le rapport de cette société appelait à la

transformation de l'Inspecteur général d'État en une fonction plus proche de celle du Contrôleur général que l'on trouve dans certains pays africains anglophones. Un projet de loi pour transformer le bureau de l'Inspecteur général d'État en bureau du Contrôleur général est en cours d'élaboration mais a été retardé, car le Président n'a pas été en mesure de convenir avec la Cour suprême de la façon dont la réforme inclurait les Chambres des Comptes. L'un des points de friction est la supervision externe des comptes publics qui est actuellement en principe soutenue par les pouvoirs punitifs des Chambres, même si aucune affaire n'a été signalée depuis ces dix dernières années. Par ailleurs, le fonctionnaire suppose que le Président lui-même ne souhaite pas accorder à l'Inspection générale d'État l'indépendance requise par le projet de loi. Il ne voudrait pas, entre autres, que le Parlement désigne un nouveau Contrôleur général ni que le bureau soit rémunéré en dehors des structures salariales de l'État. Actuellement, le salaire de M. Diallo, qui a auparavant travaillé pour une société importante d'audit à Londres, est complété par un fonds à bailleurs multiples qui soutient les réformes de la gestion des finances publiques.

Le Parlement est prêt à poursuivre les débats dès demain. On s'attend à ce que les partis d'opposition déposent une motion pour que le Président en personne soit convoqué par le Parlement sur cette affaire. Les bureaux du Président et de l'Inspecteur général d'État n'étaient pas disponibles à des fins de commentaire. Le directeur local de la *Globe Development Bank*, qui gère le fonds à bailleurs multiples, a redirigé le *Daily Mail* vers le ministère des Finances. Le bureau de ce dernier n'était pas non plus disponible pour formuler des remarques.

Mbaye Toure, Samay City.

Points à discuter :

- 1) *D'après vous, qu'est-ce qui s'est mal passé dans les réformes de l'audit qui a entraîné les retombées politiques décrites dans cet article ?*
- 2) *Présumons que le ministère des Finances ait reconnu que le système existant d'audit externe fonctionnait mal, à quel moment aurait-il dû agir pour empêcher ces retombées ? Qu'aurait-il dû faire ?*